

Published on *Val Parisis Habitat* (<https://www.valparisis-habitat.fr>)

[Accueil](#) > Que faire à votre arrivée ?

---

Le contrat de location est un document essentiel. Lisez-le et conservez-le avec ses annexes dans votre livret. Il définit les droits et obligations réciproques que chaque signataire doit impérativement respecter.

L'état des lieux sera établi en votre présence par un représentant de l'Office, le plus souvent par le gardien. Il s'agit d'une description des lieux, pièce par pièce et des équipements garnissant le logement. Il est important lors de l'état des lieux de relever les compteurs (eau, gaz, électricité....).

Un exemplaire signé des deux parties vous est remis. Conservez-le soigneusement car il témoignera de l'état dans lequel votre logement se trouvait à votre arrivée.

N'oubliez pas de signaler votre changement d'adresse aux administrations et services publics.

---

**Source URL:** <https://www.valparisis-habitat.fr/article/que-faire-votre-arrivee>